



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE VOILE LEGERE 2017-2020

Prescription FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

TROPHEE BREIZHSKIFF.com – Grade : 5A 05 & 06 Septembre 2020 CARNAC – BAIE DE QUIBERON YACHT CLUB de CARNAC

La mention (DP) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017 / 2020*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé dans le hall au rez-de-chaussée du YCCarnac.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'Est du parking du YCCarnac.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Date	Heure	Programme
Samedi 5 septembre	13 h 30	1 ^{er} Signal d'avertissement pour course(s) à suivre
Dimanche 6 septembre	10 h 30	1 ^{er} Signal d'avertissement pour course(s) à suivre
	Dès que possible	Palmarès

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera violet Breizhskiff.
Le pavillon de classe pour les foilers sera un pavillon blanc.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zones de Course**.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Le parcours est décrit en **Annexe Parcours** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer seront définis en annexe.
- 8.3 Quand il y a une porte, les bateaux doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente et contourner l'une des marques de la porte.
- 8.4 Toute infraction à la règle 28 pourra être pénalisée sans instruction par le comité de course.

9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours, de dégagement et d'arrivée seront les suivantes

Marque de départ	Marques de parcours	Marque d'arrivée
Bateau Comité et Bateau Viseur	1 : tétraédrique jaune 1b : (Dog leg) cylindrique jaune 2a : bateau Viseur 2 b : bateau Comité 3a & 3b : bouées bouteilles de lait blanche	Bateau Comité et bouée cylindrique jaune

9.2 La règle 31 (toucher une marque) est modifiée de tel sorte qu'un bateau peut toucher une marque à condition de ne pas la déplacer et que cette marque ne soit ni une marque de départ, ni une marque d'arrivée, ni les bateaux lorsqu'ils font office de marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Hormis pour finir, la ligne d'arrivée est un obstacle : aucun bateau en course sur le parcours ne devra passer entre le bateau comité et la marque d'arrivée.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé **5 minutes** avant le signal de départ. Le premier départ sera pour les foilers. Le départ des foilers sera le signal d'avertissement des skiffs.
- 11.3 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4 et A5.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée, à l'extrémité tribord.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
 - 14.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
 - 14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS LIMITES pour les parcours construits :

15.1 Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 : 30 minutes.

Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.1 et 35.

15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ».

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course situé à l'étage du YC Carnac. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

16.3 Les réclamations seront jugées ultérieurement par une commission jury de la CRA 05.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritrus
- Communication radio

16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
- b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17. CLASSEMENT

17.1 Le système de points a minima de l'annexe A s'appliquera.

17.2 1 course doit être validée pour valider la compétition.

17.3 Courses retirées

- Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses
- Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

17.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Un émergement (sortie et retour) sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après :
Pour effectuer un contrôle des concurrents inscrits quittant la terre pour aller courir et revenant à terre après avoir couru, ceux-ci doivent apposer leur signature sur une liste des concurrents inscrits mise à leur disposition au rez-de-chaussée du YCCarnac.
Emergement départ : 1 heure avant le premier signal de départ valide du jour.
Délais pour émerger : Les concurrents doivent émerger dès leur retour à terre, et au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier.

Pénalités pour non élargement :

Une omission à l'élargement entraînera une pénalité de 10 % du nombre des inscrits jusqu'à une disqualification.

Cette pénalité est applicable :

- à la première course du jour pour une omission d'élargement départ
- à la dernière course du jour pour une omission d'élargement retour
- à l'ensemble des courses du jour pour omission d'élargement départ et retour

Ces pénalités seront appliquées sans instruction, ceci modifie la règle 63.1 des règles de course à la voile.

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3. Utilisation du Bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Contrôle de jauge sans objet.
- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard 30 minutes avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

21. PUBLICITE : Sans objet.

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : Flamme YCC ou un marquage YCC sur la coque.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation. (DP).
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera suivant la R64.4.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

25. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

26. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : aux 3 premiers du classement officiel

27. DECISION DE COURIR

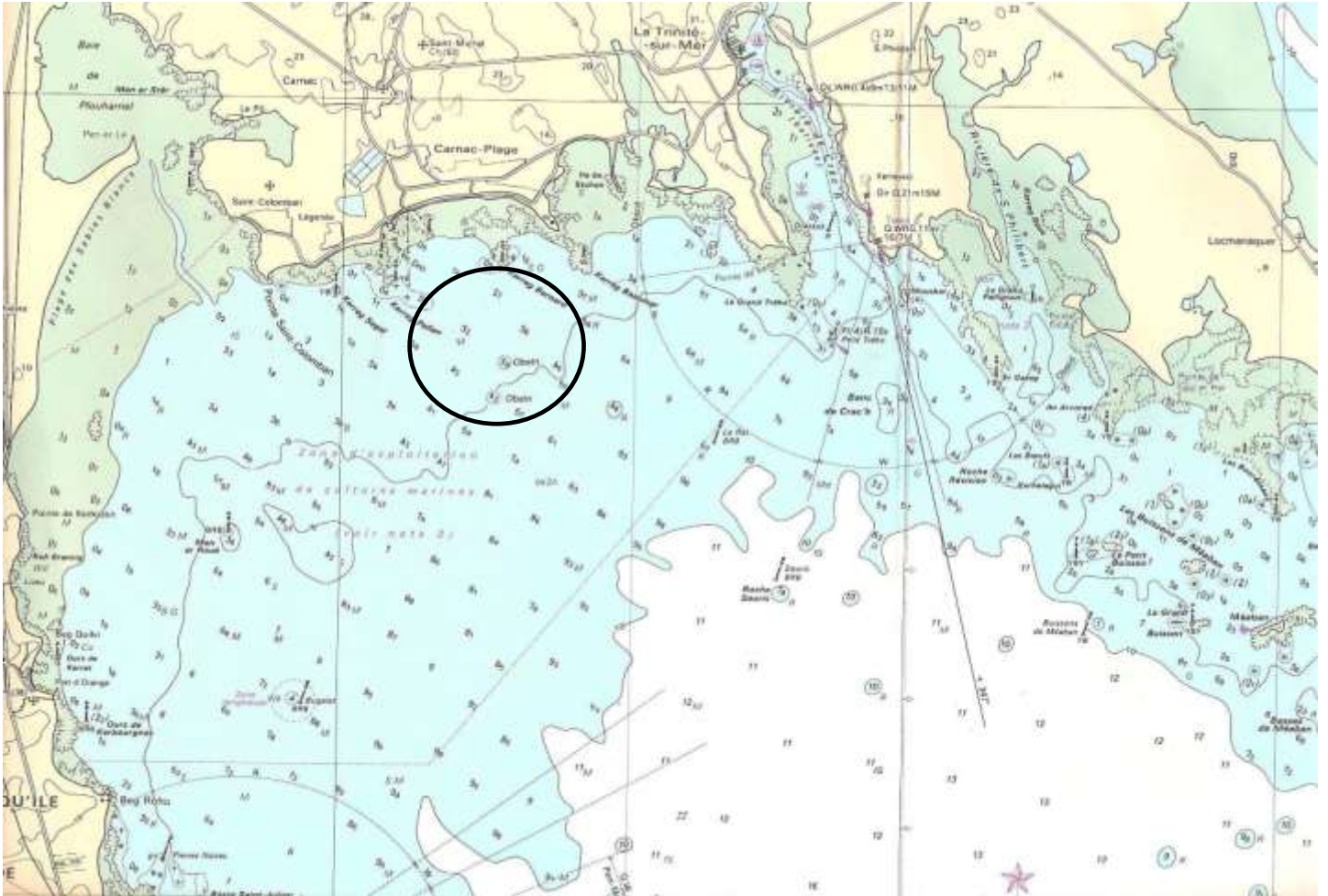
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course : Patrick Longuet

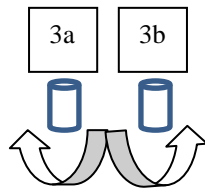
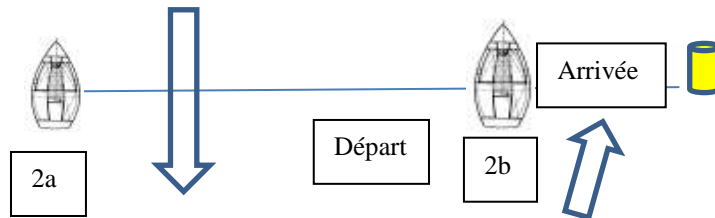
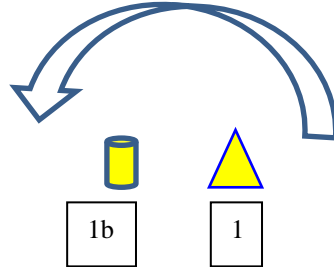
Jury : Cécile Tymen Le Floch

ANNEXE « ZONES DE COURSE »



ANNEXE PARCOURS

PARCOURS CONSTRUIT:



Parcours 1:

Départ, 1,1b, entre 2a et 2b, porte 3a / 3b, puis sans franchir la ligne d'arrivée, 1,1b, entre 2a et 2b, porte 3a / 3b, Arrivée

Nombre de tours indéfini.

Le pavillon C à la marque 3 signifie : rejoignez l'Arrivée